



Formulaire additionnel pour les travailleurs détachés

Utiliser des caractères d'imprimerie ou remplir en ligne sous www.sem.admin.ch (Entrée et Séjour > Libre circulation des personnes Suisse-UE/AELE > Procédure d'annonce pour les activités lucratives de courte durée).

1. Données sur le travailleur

Nom selon passeport ou CI			
Prénom selon passeport ou CI			
Date de naissance		Sexe	☐ féminin ☐ masculin
Nationalité			
Branche			
Activité exercée			
Qualification professionnelle			
Salaire* (voir rem. page 2)			
Numéro de l'assurance sociale dans l'Etat où le travailleur est domicilié			
Réglementation du séjour dans l'Etat d'envoi depuis			

2. Données sur le travailleur

Nom selon passeport ou CI			
Prénom selon passeport ou CI			
Date de naissance		Sexe	☐ féminin ☐ masculin
Nationalité			
Branche			
Activité exercée			
Qualification professionnelle			
Salaire* (voir rem. page 2)			
Numéro de l'assurance sociale dans l'Etat où le travailleur est domicilié			
Réglementation du séjour dans l'Etat d'envoi depuis			

3. Données sur le travailleur

Nom selon passeport ou CI			
Prénom selon passeport ou CI			
Date de naissance		Sexe	☐ féminin ☐ masculin
Nationalité			
Branche			
Activité exercée			

Qualification professionnelle			
Salaire* (voir rem. page 2)			
Numéro de l'assurance sociale dans l'Etat où le travailleur est domicilié			
Réglementation du séjour dans l'Etat d'envoi depuis			

4. Données sur le travailleur

Nom selon passeport ou CI			
Prénom selon passeport ou CI			
Date de naissance		Sexe	☐ féminin ☐ masculin
Nationalité			
Branche			
Activité exercée			
Qualification professionnelle			
Salaire* (voir rem. page 2)			
Numéro de l'assurance sociale dans l'Etat où le travailleur est domicilié			
Réglementation du séjour dans l'Etat d'envoi depuis			

* Le salaire horaire brut garanti par l'employeur doit respecter la législation suisse. Il doit en outre être déclaré dans une monnaie européenne (ex. EUR 25, CHF 25).

Le salaire brut à l'heure est le salaire avant déduction des cotisations du travailleur aux assurances sociales et aux impôts. Le salaire déterminant se compose notamment des éléments suivants :

- Salaire de base dans le pays d'origine
- Allocations de détachement
- Salaire de vacances
- Indemnité pour jours fériés
- 13e et 14e salaires
- Salaire afférent aux vacances
- Gratification de Noël
- Autres prestations à caractère salarial (p.ex. prestations de constitution de patrimoine conformément à la loi allemande sur la constitution du patrimoine).

Ne sont pas considérées comme des composantes salariales dans le cadre d'un détachement en Suisse, les indemnités octroyées, telles que les dépenses pour le voyage, la nourriture et le logement.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les composantes salariales déterminantes à l'adresse suivante www.seco.admin.ch (Thèmes > Travail > Libre circulation des personnes CH – UE et mesures d'accompagnement > Détachement de travailleurs en Suisse - rubrique Directives)

Un calculateur des salaires est disponible pour le calcul du salaire minimal à l'adresse suivante www.entsendung.admin.ch (Prestataires de service > Salaire et travail)

Remarques

--

Lieu, date et signature

--